

RAPPORT N° 05/3-39
au Conseil Municipal

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION D'UN POSTE
RESPONSABLE DE L'OBSERVATOIRE DE LA DELINQUANCE

La Ville de Saint Denis dispose dans le cadre du contrat local de sécurité, d'un observatoire de la Délinquance.

Compte tenu des enjeux posés par cette mission, il convient de pourvoir un poste de Responsable de l'Observatoire de la Délinquance.

Sous l'autorité de la Direction Générale Adjointe chargée de la prévention, il aura pour missions :

- de mettre en place un partenariat actif avec les institutions devant alimenter l'observatoire, entre autres :
 - le parquet de Saint Denis,
 - les services de police et de gendarmerie, la police municipale,
 - le rectorat et les chefs d'établissements du deuxième degré, oeuvrant sur le territoire dionysien,
 - les bailleurs locatifs,
 - les autorités organisatrices de transport sur le territoire de la commune de Saint Denis,
 - les Mairies Annexes.
- de préparer les réunions du Comité de Pilotage de l'observatoire et de présenter à cet effet, des analyses sur l'évolution de la délinquance sur les quartiers de la Ville de Saint Denis.
- de développer le logiciel communal de la délinquance ;
- de développer une cartographie sectorielle des différents quartiers de la Ville respectant le découpage INSEE et les zones de responsabilité de la Police et de la Gendarmerie Nationale ;

Les connaissances requises sont les suivantes :

- qualification en matière administrative, juridique et de gestion,
- bonne connaissance institutionnelle et des mécanismes des collectivités publiques,

RAPPORT N° 05/3-39

- connaissance souhaitée des acteurs et du milieu socio-économique local,
- capacité d'encadrement et de coordination,
- bonne culture générale,
- aisance rédactionnelle, sens du dialogue,
- qualité de rigueur, de méthode et d'organisation,
- sens relationnel élevé dans tous milieux,
- maîtrise de l'outil informatique et de la conception de systèmes d'information et de gestion.

Le recrutement par voie statutaire s'effectuera dans le cadre d'emplois des Attachés Territoriaux.


Toutefois, en l'absence de candidature de fonctionnaires susceptibles de remplir ces fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues par l'Article 3 alinéa 3 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Le candidat devra justifier d'un diplôme de Baccalauréat + 3 années d'études supérieures au minimum ou d'une expérience affirmée dans le domaine.

Le niveau de rémunération sera fixé entre 2 333,84 et 4 298,83 euros bruts mensuels (*valeur au 01/02/2005*) en fonction de l'expérience du candidat retenu. Cette rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la Fonction Publique. L'intéressé pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire des attachés territoriaux, dans les conditions prévues par la Délibération du Conseil Municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



René-Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 05/3-39
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 28 avril 2005

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION D'UN POSTE
RESPONSABLE DE L'OBSERVATOIRE DE LA DELINQUANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/3-39 présenté par le Député-Maire, au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve la création d'un emploi d'attaché territorial, Responsable de l'Observatoire de la Délinquance à l'effectif communal.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 5 MAI 2005

LE DEPUTE-MAIRE

VICTORIA